

Bilan fonctionnement des collèges de la Corevih IDF Nord (2012 – 2017) et perspectives pour la nouvelle mandature (2017 – 2021)

1. Bilan du Fonctionnement des Collèges

Pour rappel, les 4 collèges se composent comme suit:

- **Collège 1:** Représentants des établissements de santé, sociaux & médico-sociaux
- **Collège 2:** Professionnels de santé et de l'action sociale
- **Collège 3:** Représentants des malades & usagers du système de santé
- **Collège 4:** Personnalités qualifiées

Le bilan du fonctionnement des collèges est présenté sous forme de tableaux : le premier tableau décrit la participation globale des membres du comité aux différentes actions de la Corevih. Le second rend compte de façon plus spécifique de leur contribution aux travaux des commissions intraCorevih notamment pour 2016.

Tableau No.1 Etat de la participation des membres du comité

Paramètres	Collèges				Total (1+2+3+4)
	1	2	3	4	
Titulaires					
Nombre de titulaire actifs	6 (60%)	5 (63%)	3 (38%)	2 (50%)	16 (53%)
Nombre de titulaire non actifs	2 (20%)	1(12%)	4 (50%)	2 (50%)	9 (30%)
Nombre de titulaire ayant quittés leur structure	2 (20%)	2 (25%)	1 (12%)	0	5 (17%)
Sous Total1	10	8	8	4	30 (100%)
Suppléants					
Nombre de suppléants actifs	6 (30%)	3 (19%)	4 (36%)	2 (29%)	15 (28%)
Nombre de suppléants non actifs	9 (45%)	10 (62)	5 (45%)	5 (71%)	29 (54%)
Nombre de suppléants ayant quittés leur structure	5 (25%)	3 (19%)	2* (18%)	0	10 (18%)
Sous -total 2	20	16	11	7	54 (100%)

Nb. * dont 1 cas de décès

Tableau No.2 Situation des commissions intraCorevih (2016)

Commissions	Nombre de réunions	Nombre de personnes/commission		
		Nbre d'inscrits	Nbre moyen de participants	
				Nbre moyen appartenant à un collègue
Dépistage dans les CeGIDD & Autotest	3	15	10	4
Epidémiologie	5	18	12	4
SPA	4	14	7	1
Femme et VIH	2	11	7	1
ETP	1	26	15	4
Editoriale	4	11	10	4

2. Perspectives pour la nouvelle mandature (2017 – 2021)

En vue de la prochaine mandature et tenant compte de l'évolution des missions des Corevihs englobant désormais la santé sexuelle en général et le VIH en particulier, le comité de la Corevih IDF Nord a pris un certain nombre de résolutions dont vous trouverez les détails dans le tableau ci-dessous :

Structures	Propositions pour le mandat 2017-2021
Collège 1	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourager les responsables actuels des établissements de santé de pourvoir les sièges de leurs prédécesseurs (i.e. cadre de pôle, directeur financier, DRH) afin de renforcer les liens et améliorer la collaboration avec le Corevih.
Collège 2	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Renforcer la participation des membres de ce collège. ☞ Favoriser la nomination de professionnels des CeGIDD et/ou antennes, missions locales, centres municipaux de santé et les élus locaux chargés de la santé. ☞ Encourager la candidature des acteurs actuellement impliqués aux prochaines élections.

Collège 3	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Favoriser la nomination d'associations intervenant dans le département du 93 et du 95 dont la participation aux actions du Corevih est faible. ☞ Encourager la participation d'associations communautaires aux actions du Corevih
Collège 4	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourager la nomination de médecins et de pharmaciens de ville motivés pour participer aux actions du Corevih ☞ Favoriser la nomination de représentants d'élus locaux chargés de la santé ainsi que des associations communautaires afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure adhésion des collectivités aux actions du Corevih, - Donner une plus grande visibilité au Corevih au niveau local - Développer le partenariat ☞ Améliorer la prévention et le dépistage auprès des populations à risque notamment migrantes.
Commissions	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Encourager la candidature de toutes les bonnes volontés qui se sont investies dans les travaux des commissions et autres actions du Corevih sans en être des membres élus. ☞ Elargir les différents collèges à d'autres acteurs du territoire qui sont également concernés par le VIH (CeGIDD, collectivités territoriales, associations communautaires...)

3. Conclusion

A la lumière de ce qui précède, il résulte que :

- Sur les 84 membres élus (tous collèges confondus) 31(37%) sont actifs Vs 38 (45%) non actifs et 15 (18%) ont quitté leur structures.
- Le découpage en collège est assez artificiel eu égard notamment à la composition des collèges 1 et 2.
- Tous les membres élus et actifs ne participent pas forcément aux travaux des commissions mais contribuent volontiers à des actions ponctuelles lorsqu'ils sont sollicités (recrutement de patients pour études/enquête, collectes de données, questionnaires...).
- Les commissions sont animées à la fois par des membres élus et des membres non élus intervenant dans le domaine du VIH, des hépatites et la santé sexuelle.

4. Recommandations et agenda prévisionnel

- Pour le mandat 2017-2021 encourager la candidature de toutes les bonnes volontés qui se sont investies dans les travaux des commissions et autres actions du Corevih sans en être des membres élus.
- Élargir les différents collèges à d'autres acteurs du territoire qui sont également concernés par le VIH (CeGIDD, collectivités territoriales, associations communautaires...)

☞ Les associations désireuses d'acquiescer un agrément ou de renouveler leur agrément merci de cliquer sur le lien suivant : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Procure-de-demande-d-agremen.125460.0.html>

☞ Cet agrément est obligatoire pour toute association souhaitant représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Le calendrier prévisionnel du renouvellement des Comités des Corevih franciliens défini par l'ARS est le suivant :

Début février 2017 : Préparation du courrier relatif au lancement de l'appel à candidature du collège 3

: Préparation d'un courrier aux fédérations

: Préparation d'un formulaire internet aux collèges 1-2-4

Rappel par les Corevih du lancement de l'appel à candidatures avant envoi du courrier et du mail par l'ARS

20 février 2017 : Envoi du courrier de lancement de l'appel à candidature aux associations

27 février 2017 : Envoi par mail d'un courrier avec accès à un formulaire internet et envoi d'un courrier aux Fédérations

15 mars 2017 : Relance de l'ARS et/ou des Corevih des messages non lus ou non reçus

31 mars 2017 : Clôture des candidatures

Entre le 3 et le 17 avril 2017 : Examens des candidatures et discussion Inter-Corevih

Fin avril 2017 : Transmission des listes pour publication des arrêtés

***N.B** : il est à noter que ce calendrier peut évoluer en fonction de la date de parution du Décret.*